

Réunion du conseil municipal du 21/01/21

Le Conseil Municipal de la Commune de Montignac dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, le 21 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur Cyril ABELA, Maire.

Secrétaire de séance = Candy CATARD

- Etaient présents : *Cyril Abéla - Reine Jacquet - Gilles Dufresnes - Pierre Briol - Floréal Duclaux - Emilie Campos - Cécile Bareyre-Laurent Garineau- Araceli Duhamel- Candy Catard*
- Etais absent excusé: Thiméo Lacroix

Ordre du jour :

NB : En ouverture de séance, le Maire a ajouté à l'ordre du jour, la question du remplacement de la secrétaire, Madame Rioual-Delanoë qui souhaite mettre un terme à son contrat avec la Mairie de Montignac.

- **Travaux façade salle des fêtes**
- **Canalisation d'eau au Palem**
- **Remplacement du prestataire/entretien espaces verts**
- **Remplacement de la secrétaire**
- **Questions diverses**

➤ **Travaux façade Salle des fêtes**

L'état des lieux (établi par *Floréal Duclaux* et plusieurs entreprises) conclut à la présence de nombreuses fissures et taches de moisissure qui nécessitent une remise en état (isolation/étanchéité) des murs extérieurs, des bandeaux sous toiture et du coin barbecue.

Les propositions des 3 entreprises consultées ont été analysées par le Conseil. Le montant des prestations varie de 14130€ à 17300€.

Le devis de l'Entreprise **M. ENDUIT** (Pedro MACHADO) spécialisée dans l'isolation/étanchéité (par enduit) des murs, d'un montant de 14 130€, est

retenu.

Une demande de subvention pour travaux d'amélioration d'isolation des bâtiments, est en cours (Dotation équipement pour les territoires ruraux 2021).

Décision votée à l'unanimité des Présents

Remarque:

*Un test de nettoyage des surfaces tachées par les moisissures a été réalisé
Coût du produit fongicide nécessaire : env. 500€.*

➤ **Canalisation d'eau au PALEM**

L'analyse des plans du réseau de distribution de l'Eau dans la zone constructible du Palem fait apparaître le passage d'une canalisation (diam. 50 mm) sur les parcelles B 458p, B 459p, B 460p du cadastre.

La SAUR (fournisseur et responsable du réseau), consultée par le Maire, préconise son déplacement.

Après avoir informé les propriétaires de la présence de cette canalisation, la mise à jour du plan de masse correspondant a été faite par un expert Géomètre.

➤ **Remplacement du prestataire d'entretien des espaces verts**

Rappel de la dépense annuelle dédiée à l'entretien des espaces verts : environ 10 000€/an (tontes, taille).

Sur appel d'offre lancé par Floréal Duclaux, basé sur la prestation actuelle, 8 entreprises d'Entretien d'Espaces Verts ont répondu (celle de l' Esat du Puch est encore attendue à ce jour).

Les propositions varient de 5000€ à 10000€.

Après analyse, la proposition de la **Société Paysagiste Lopez à 5400€/an est retenue.**

Nota : Cette Société Lopez entretient les espaces verts de la commune voisine de Bellebat.

Décision votée à l'unanimité des Présents

➤ Remplacement de la secrétaire de mairie

Suite à ses absences successives (pour cause de maladie, décès familial,..) et après discussion avec le Maire, Isabelle Rioual- Delanoe, secrétaire de mairie souhaite mettre fin à son contrat de 10 heures sur Montignac.

La solution de remplacement (en cours de finalisation) est basée sur l'embauche d'une nouvelle Secrétaire (Audrey LLOPEZ, récemment sortie de stage de formation) accompagnée chaque semaine, pendant deux mois, d'une secrétaire plus expérimentée et déjà en poste à la mairie de Porte de Benauges (Sandrine Deyliat),

Décision de principe votée à l'unanimité des Présents

➤ Questions diverses

- Départ à la retraite de l'agent Claudine BERGER
- Site communal et les professionnels

Un annuaire regroupant les professionnels (**artisans et viticulteurs**) dont le siège social est basé sur la commune a été mis en ligne sur le site communal.

Un administré réclame d'y voir figurer sa propre entreprise et demande qu'un lien vers un site généraliste (non basé sur la commune) soit établi.

Le Conseil municipal, se basant sur les recommandations de son hébergeur *Gironde Numérique* qui rappelle que « **le contenu d'un site communal est libre** » statuera prochainement sur cette demande.

Une rencontre en mairie avec le demandeur est à l'étude.

Clôture de la séance à 22heures.